

ANIMATEUR(TRICE) EN SPORTS ET LOISIRS

CBC-2025-32

Date d'affichage : 07 octobre 2025



Voici ce que la Cité de Dorval peut vous offrir :

Travailler à Dorval, c'est œuvrer au sein d'une ville dynamique et active qui se distingue sur le plan économique par son immense zone industrielle et son importante porte d'entrée du Québec, l'aéroport international Pierre-Elliott Trudeau.

Située dans la partie ouest de l'île de Montréal, la Cité de Dorval détient le statut de ville bilingue. Elle est bordée au sud par le magnifique lac Saint-Louis et offre un environnement des plus enchanteur grâce à ses nombreux parcs et espaces verts ainsi que ses nombreuses installations sportives et culturelles. Elle compte une équipe d'environ 480 employés, une population d'environ 20 000 habitants et un territoire de 20,8 km² sillonné par quelque 120 km de voies publiques dont les autoroutes 20 et 40.

Grâce à sa richesse foncière, la Cité de Dorval est en mesure d'offrir à ses employés des conditions gagnantes pour la réalisation de leurs aspirations professionnelles ainsi qu'un cadre de vie et de travail hors du commun.

Si vous souhaitez faire partie d'une équipe exceptionnelle et que vous avez envie de relever un défi professionnel, on veut vous rencontrer!

 Type d'emploi :
Un (1) poste auxiliaire pour un remplacement de congé maternité au sein de la direction des loisirs et de la culture – division loisirs et parcs

 Horaire de travail :
35 heures/semaine, selon les besoins du service
Date de début : 3 novembre 2025

 Emplacement :
Centre aquatique et communautaire Surrey

 Taux horaire :
Entre 37.68 \$ et 48.67 \$

RESPONSABILITÉS DÉTAILLÉES (ne se limitant pas) :

- Élabore les programmes d'animation en rapport avec le plan d'action dans son milieu, et ce, en fonction des différentes clientèles qui le composent;
- Réalise, coordonne et surveille des programmes d'activités de loisirs se déroulant dans une ou plusieurs installations de loisirs et s'assure que le travail accompli rencontre les objectifs visés;
- Assigne les tâches ; choisit les méthodes et procédés de travail et voit à leur application ; veille au respect des échéanciers ; voit à la formation de son personnel et le conseille dans les cas complexes et litigieux;
- Voit au comportement des employés dont il a la responsabilité, leur signale toute dérogation et, au besoin, en réfère à son supérieur;
- Identifie les besoins d'activités de loisirs avec les intervenants du milieu ; participe à l'élaboration de programmes d'activités dans son milieu ainsi qu'à l'organisation d'événements spéciaux de la ville ou d'autres organismes reconnus par la ville;
- Contrôle la condition des lieux et de l'équipement ; coordonne l'utilisation des locaux et de l'équipement selon les horaires établis ; s'assure que l'équipement nécessaire est mis à la disposition des usagers;
- S'assure de la participation et de la satisfaction de la clientèle ; suscite la motivation des employés;
- Rédige divers rapports relatifs à ses activités ; complète différentes formules permettant la participation aux activités ; émet, au besoin, des permis d'utilisation des installations de loisirs et s'assure de la perception des sommes d'argent relatives aux frais d'inscription aux activités de la ville;
- Assure la sécurité et le bien-être des usagers ; maintient le bon ordre et la propreté dans l'établissement ; surveille l'application des règlements en vigueur ; dispense, au besoin, les premiers soins en cas d'accidents;
- Identifie les besoins et s'assure que les travaux d'entretien ménager et de conciergerie dans les installations du réseau des loisirs sous sa responsabilité sont effectués conformément aux normes établies;
- Informe les responsables de tous les problèmes liés à la gestion du personnel et à la non-conformité des normes en vigueur ; rédige, s'il y a lieu, des avis d'infractions et en transmet des copies aux responsables concernés;
- Recommande l'embauche de candidats potentiels;
- Identifie les besoins en matériel pour les activités à venir et en recommande l'obtention ; recommande à son supérieur la répartition budgétaire pour son milieu et exerce le contrôle qui s'impose après approbation;
- Participe à l'élaboration des protocoles d'entente sur l'utilisation des locaux appartenant à des tiers et en assure le suivi;
- Effectue, auprès des organismes gouvernementaux, certaines démarches relatives aux demandes de subventions dans le but d'en faire profiter les organisations sportives et de loisirs de la région;
- Effectue toutes autres tâches connexes.

RESPONSABILITÉS GÉNÉRALES ET OBJECTIFS DE LA FONCTION :

Le travail consiste à réaliser, coordonner, surveiller des programmes d'activités de loisirs se déroulant dans une ou plusieurs installations de loisirs selon un programme établi ainsi que de contrôler l'utilisation des installations. Il doit, de plus, élaborer les programmes d'animation en fonction des différentes clientèles qui composent son métier. Il doit, également, identifier les besoins et s'assurer du respect des normes établies touchant l'entretien ménager et la conciergerie dans les installations du réseau de loisirs sous sa responsabilité.

FORMATION, EXPÉRIENCE ET CERTIFICATION :

- Diplôme d'études collégiales, secteur et spécialisation appropriés;
- Deux (2) années d'expérience dans un poste similaire.
- Excellente maîtrise du français et de l'anglais, à l'oral et à l'écrit.

HABILITÉS ou CARACTÉRISTIQUES PARTICULIÈRES :

- Capacité à concevoir, planifier et coordonner des programmes de loisirs variés et adaptés à différents publics.
- Compétence en gestion de projet : élaboration de calendriers, suivi budgétaire et logistique.
- Excellente aptitude à travailler en équipe et à collaborer avec des partenaires communautaires et sportifs.
- Faire preuve d'initiative et de jugement.
- Souplesse pour gérer les imprévus et ajuster les plans rapidement.

Les personnes intéressées et possédant les qualifications ci-haut énumérées sont priées de se rendre sur le site Internet de la Cité de Dorval au www.ville.dorval.qc.ca au plus tard le 14 octobre 2025 à 16h30.

La Cité de Dorval applique les principes d'égalité en emploi et invite donc les femmes, les autochtones, les membres des minorités visibles et des minorités ethniques ainsi que les personnes présentant un handicap à soumettre leur candidature et mentionner expressément leur groupe d'appartenance.